

1 PROCESSUS DE GOUVERNE

1.2 Description des fonctions du Conseil

Le Conseil est fiduciaire pour la communauté du District scolaire francophone Nord-Est. Il détermine et demande un rendement organisationnel adéquat.

En conséquence, le Conseil axera ses efforts sur les résultats suivants :

1.2.1 Le lien entre le district scolaire et la communauté :

- a) en tenant informer les parents et la communauté sur les affaires du CED
 - par le biais du site web
 - en les invitant à échanger à propos de l'éducation et de la gouvernance
 - en invitant les divers partenaires aux réunions du Conseil
- b) en favorisant et en maximisant les rencontres avec les parents et la communauté
 - en participant aux réunions des CPAÉ
 - en offrant de la formation aux membres des CPAÉ
 - en invitant les membres des CPAÉ à présenter leurs réalisations aux réunions du Conseil
 - en multipliant la participation du Conseil aux activités organisées par les écoles et la communauté

1.2.2 Les politiques de gouverne qui, aux échelons les plus larges, portent sur chaque catégorie de décision organisationnelle, à savoir les suivantes :

- a) les **Finalités** : les effets, les avantages, les résultats, leur valeur relative et les récipiendaires;
- b) les **Limites de la direction générale** : les limites imposées à l'autorité de la direction générale constituant les balises de prudence et d'éthique à l'intérieur desquelles la direction générale doit mener ses activités;
- c) le **Processus de gouverne** : énoncé de la façon dont le Conseil perçoit, exécute et évalue sa propre tâche;
- d) les **Relations entre le Conseil et la direction générale** : Délégation de pouvoir et vérification pour en assurer une bonne utilisation : autorité et responsabilité inhérentes au rôle de la direction générale;

1.2.3 Évaluation du rendement de la direction générale selon la description dans les politiques de « Finalités » et « Limites de la direction générale ».